

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 42 (1913)
Heft: 9

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCHOS DE LA PRESSE

Responsabilité civile des parents. — Laisser un enfant aller à l'école avec un couteau pointu peut constituer une faute qui engage la responsabilité des parents. Dans une école de la Sarthe, des enfants jouaient pendant la récréation. Un de ces enfants, en coupant une ficelle avec son couteau, creva l'œil d'un camarade. Le père du blessé engagea une instance contre l'Etat substitué à ses instituteurs. L'Etat appela en cause le père de l'auteur de l'accident, en faisant observer que le fait de laisser un couteau entre les mains d'un jeune enfant constitue une faute et que cette faute entraîne la responsabilité civile des parents. Après plaidoiries, le tribunal a « estimé que le père avait en effet commis une faute en laissant un couteau à lame pointue entre les mains de son enfant ». Aussi le père de l'écolier a-t-il été condamné à 3,500 fr. de dommages-intérêts.

* * *

La place des fautes d'orthographe. — On affirme souvent que, dans les dictées et les exercices d'orthographe, il y a plus de fautes à la fin qu'au commencement. De vérifier expérimentalement nul n'a souci. Quelques membres de la *Société pour l'étude de la Psychologie de l'enfant* l'ont essayé cependant. Leur conclusion est que les fautes se répartissent en somme un peu tout le long de la dictée. Elles sont un peu moins nombreuses au commencement; mais le milieu contient très souvent plus de fautes que le dernier tiers. En tout cas l'expérience, qui a porté sur des milliers de copies d'écoles de divers arrondissements de Paris, n'a nullement vérifié l'affirmation courante.

* * *

Un nouvel Institut de Pédagogie. — Nous avons annoncé la récente fondation d'un Institut de Pédagogie qui s'est ouvert à Genève sous la direction de MM. Bovet et Claparède. Voici que l'Ecole nationale belge contient le prospectus d'un autre Institut de « Pédologie » (c'est ainsi qu'on commence à désigner la pédagogie scientifique). Il s'est ouvert le 4 novembre 1912, sous la direction de M^{lle} Dr Ioteyko, professeur de pédologie à l'Université de Bruxelles. Cet institut, comme celui de Genève revet un caractère privé, mais s'allie les sympathies officielles. Il s'intitule : *Faculté internationale de Pédologie*. La durée des études y sera de deux ans. La Faculté disposera de quatre laboratoires : pédologie, psychologie expérimentale, physiologie-anthropométrie, chimie. L'enseignement se fera au moyen de cours et conférences, de classes dans les écoles diverses et dans des séminaires appropriés. On pourra obtenir, après deux ans d'études, la licence, et après trois ans, le doctorat en sciences pédologiques. Ces divers instituts constitueront d'originales créations et nous pouvons espérer qu'il en sortira des travaux utiles. Mais, pour éduquer, il faut encore quelque chose que ne donneront pas, vraisemblablement, les Facultés de Pédologie : une doctrine de vie.

* * *

Pour les dents. — Berlin possède trois cliniques dentaires exclusivement réservées aux écoliers primaires, où, pour 1 fr. 25 par an, les soins nécessaires sont donnés pendant toute l'année à un seul enfant ; l'abonnement pour plusieurs enfants d'une même famille est de 3 fr. 75. La ville donne une subvention annuelle de 25,000 marcs. On a décidé de soigner systématiquement, cette année, tous les enfants des écoles enfantines et tous ceux qui commencent leur scolarité obligatoire.

* * *

Les écoles libres en Prusse. — Toute institution libre de Prusse était obligée jusqu'ici d'ajouter à son enseigne la mention : « reconnue par l'Etat ». Cette mention n'est plus nécessaire maintenant parce qu'il est entendu qu'aucune institution de ce genre ne peut être ouverte sans une autorisation du gouvernement, et aussi pour que le public ne croie pas que ladite mention comporte une garantie quelconque de l'Etat.

* * *

Ecole buissonnière. — Pour remédier aux mauvaises habitudes de l'école buissonnière et du vagabondage nocturne qui font des garçons des apaches et des filles des prostituées, on applique, en Allemagne, outre l'éducation tutélaire, le « traitement des anormaux ». Beaucoup d'enfants qui vagabondent sont en effet des arriérés et presque des malades. Des soins physiques et l'éducation dans les classes spéciales ont donné déjà d'excellents résultats.

* * *

Menace de grève dans les écoles normales de filles. — Ce sont les élèves des écoles normales de Prusse qui se préparent à quitter les écoles de l'Etat, si le Ministre de l'Instruction publique ne retire pas la circulaire qui les oblige à assister aux leçons de gymnastique, dont elles pouvaient très facilement se faire dispenser, moyennant un certificat médical.

* * *

Pour l'instruction complémentaire des jeunes filles. — L'Association générale des institutrices de Prusse a adressé aux municipalités des villes de plus de 10,000 habitants au moins une pétition demandant d'organiser des cours complémentaires obligatoires pour jeunes filles, ou d'admettre les jeunes filles aux cours institués pour les jeunes gens. La jeune fille qui doit gagner sa vie dans le commerce ou dans l'industrie a besoin d'autant de connaissances professionnelles que le jeune homme.

* * *

Les Ligues de Bonté. — Nous avons dit dernièrement ce que se proposaient ces nouvelles organisations d'éducation sociale. Leur propagandiste, en France, M^{me} Eugène Simon, les définissait « des

groupements d'éducation morale mutuelle, vraies coopératives de bonne volonté ». Voici comment elles fonctionnent :

« 1^o Les enfants sont invités à observer autour d'eux et à trouver les occasions d'intervenir en faveur de tout ce qui vit, de tout ce qui peine, de tout ce qui peut avoir besoin de leur aide.

2^o A un moment de la semaine, chacun reçoit une feuille de papier sur laquelle il rapporte succinctement toutes les actions qu'il a jugé bon d'accomplir.

3^o Ces feuilles ne portent pas de nom d'auteur, elles sont ramassées, lues par le maître qui les classe selon l'intérêt qu'elles présentent et les transcrit sur un cahier ou une feuille spéciale.

A la leçon de morale suivante, l'instituteur ou l'institutrice s'attache à dégager la valeur de l'effort individuel et de l'effort collectif hebdomadaire.

Il lit et commente les récits les plus intéressants et ceux qui dénotent le plus de délicatesse de sentiments.

Le nombre des « Ligues de Bonté » déjà organisées à Paris ainsi qu'en province s'accroît chaque jour. Et des instituteurs signalent le succès qu'elles obtiennent dans leurs écoles.

Si l'on veut se rendre compte du genre de comptes rendus que rédigent les petits élèves membres de ces Ligues, au sujet de leurs menus faits et gestes, et de leurs quotidiens efforts vers la bonté, voici :

H..., 11 ans. — A transporté jusqu'au quatrième étage de sa maison un panier de pommes de terre appartenant à une voisine âgée et infirme.

C..., 13 ans. — A empêché un camarade de battre un chien.

A..., 11 ans. — A cédé son goûter à un petit Arabe.

A..., 12 ans. — Aide chaque soir une vieille concierge à sortir la boîte à ordures.

N... — « Un chien allait se faire écraser, j'ai tapé des mains pour qu'il s'en aille ». »

On va sourire : tout cela est bien peu de chose... c'est enfantin... Sans doute, sans doute, mais ce peu de chose contient en germe les possibles moissons d'avenir. L'enfant ne porte-t-il pas en lui-même toute l'humanité de demain ? Qui peut savoir les fruits que produiront un jour ces petits efforts des petits enfants d'aujourd'hui ?

« Et tout de même, si les hommes qui sont si fiers d'eux condescendaient à accomplir, eux aussi, quotidiennement seulement un seul de ces humbles actes qui n'ont point d'autre mobile que le désir de la bienveillance, de la bonté ; si chacun accomplissait, tous les jours, un acte désintéressé, à quelle merveilleuse transfiguration de la vie terrestre nous assisterions ! »

Sans doute ! Mais n'est-ce pas là le but de l'éducation intégrale. Et au nom de quoi l'homme accomplira-t-il quotidiennement ces renoncements et ces actes de bonté désintéressés ? On propose nombre de bons, de hauts, d'excellents buts à l'activité adolescente juvénile en oubliant d'exciter les mobiles qui doivent « actionner » cette activité.

E. DÉVAUD.

